

Auto-évaluation Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Code de l'urbanisme de la Ville de Laval

Nous vous recommandons de remplir la présente grille d'auto-évaluation qui reprend la totalité des **objectifs et critères composant le ou les PIIA applicables**, afin de guider la conception de votre projet et de faciliter l'analyse de votre demande par le Service de l'urbanisme.

Pour les projets de construction nouvelle de bâtiments de 2 à 49 logements, de bâtiments mixte, commercial et institutionnel, l'évaluation des critères d'implantation et de volumétrie (**en mauve**) sont à prioriser lors de l'analyse préliminaire (phase 1). Voir Guide - Demandes PIIA.

Veuillez noter que votre projet devrait idéalement permettre de remplir la majorité des critères énoncés ci-dessous, afin de maximiser sa recevabilité au sein du comité consultatif d'urbanisme et du comité exécutif de la Ville de Laval.

● **Veuillez sauvegarder ce document sur votre ordinateur avant de le remplir.**

Informations relatives au propriétaire ou requérant

Nom, Prénom :

Cette information doit correspondre au nom indiqué au bas du formulaire de demande de permis ou certificat (PIIA).

Informations sur l'immeuble visé par la demande

Adresse civique :

Numéro de lot (cadastre) :

Informations sur la demande

Date de l'auto-évaluation :

Évaluation de l'atteinte des objectifs et critères**1 = critère rempli****2 = critère partiellement rempli****3 = critère non rempli****Section 27 - Reconstruction ou modification d'un bâtiment jumelé ou contigu après un sinistre ou une démolition****SOUS-SECTION 3 - Lotissement**

Aucun objectif ni critère d'évaluation relatif au lotissement n'est spécifiquement applicable.

SOUS-SECTION 4 - Implantation**Objectif 1**

Préserver les caractéristiques de l'implantation d'origine.

1**2****3****Sans objet****Commentaires****Critères**

| | | | | | |
|------------|--|--|--|--|--|
| 1.1 | L'implantation du bâtiment respecte un recul, en regard de la voie publique, similaire ou moindre au recul des bâtiments situés à proximité, sur les terrains adjacents. | | | | |
| 1.2 | L'implantation est d'une superficie adaptée à l'échelle du terrain et elle contribue à la qualité du paysage de la voie publique. | | | | |
| 1.3 | L'implantation du bâtiment permet de maximiser la conservation des aires boisées ainsi que des arbres matures ou d'intérêt. | | | | |

SOUS-SECTION 5 - Architecture - Nouveau bâtiment**Objectif 2**

Réaliser un projet de reconstruction de qualité et respectueux des caractéristiques architecturales du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus

1**2****3****Sans objet****Commentaires****Critères**

| | | | | | |
|------------|--|--|--|--|--|
| 2.1 | L'architecture s'appuie sur les caractéristiques architecturales du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus. | | | | |
| 2.2 | Le gabarit de construction, la distribution des volumes et les proportions générales s'harmonisent à ceux du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus et forment un ensemble cohérent. | | | | |
| 2.3 | Les niveaux de planchers sont sensiblement identiques à ceux du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus. | | | | |
| 2.4 | Les ouvertures sont semblables à celles du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus et s'inscrivent en continuité avec leurs alignements existants. | | | | |
| 2.5 | Les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent à ceux du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus. | | | | |
| 2.6 | Le type, le volume, la pente et le revêtement de la toiture sont semblables à ceux du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus. | | | | |

Évaluation de l'atteinte des objectifs et critères
1 = critère rempli
2 = critère partiellement rempli
3 = critère non rempli
SOUS-SECTION 5 - Architecture - Nouveau bâtiment (suite)
Objectif 2

Réaliser un projet de reconstruction de qualité et respectueux des caractéristiques architecturales du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus

| 1 | 2 | 3 | Sans objet | Commentaires |
|---|---|---|------------|--------------|
|---|---|---|------------|--------------|

Critères

| | | | | | |
|-----|---|--|--|--|--|
| 2.7 | Les galeries, les escaliers, les perrons, les balcons et les autres saillies sont, le cas échéant, semblables à ceux du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus. | | | | |
| 2.8 | Les détails ornementaux sont similaires à ceux du bâtiment destiné à lui être jumelé ou des bâtiments destinés à lui être contigus. | | | | |

SOUS-SECTION 6 - Architecture - Construction partielle d'un bâtiment
Objectif 3

Réaliser un projet de construction partielle respectueux des caractéristiques architecturales du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus.

| 1 | 2 | 3 | Sans objet | Commentaires |
|---|---|---|------------|--------------|
|---|---|---|------------|--------------|

Critères

| | | | | | |
|-----|--|--|--|--|--|
| 3.1 | L'architecture s'appuie sur les caractéristiques architecturales du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus. | | | | |
| 3.2 | Le gabarit de construction, la distribution des volumes et les proportions générales s'harmonisent à ceux du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus et forment un ensemble cohérent. | | | | |
| 3.3 | Les niveaux de planchers sont sensiblement identiques à ceux du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus. | | | | |
| 3.4 | Les ouvertures sont semblables à celles du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus et s'inscrivent en continuité avec leurs alignements existants. | | | | |
| 3.5 | Les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent à ceux du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus. | | | | |
| 3.6 | Le type, le volume, la pente et le revêtement de la toiture sont semblables à ceux du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus. | | | | |
| 3.7 | Les galeries, les escaliers, les perrons, les balcons et les autres saillies sont, le cas échéant, semblables à ceux du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus. | | | | |
| 3.8 | Les détails ornementaux sont similaires à ceux du bâtiment qui lui est jumelé ou des bâtiments qui lui sont contigus. | | | | |

Évaluation de l'atteinte des objectifs et critères**1 = critère rempli****2 = critère partiellement rempli****3 = critère non rempli****SOUS-SECTION 7 - Architecture - Modification à l'apparence architecturale d'un bâtiment**

Aucun objectif ni critère d'évaluation relatif à l'architecture d'autres modifications à l'apparence architecturale d'un bâtiment n'est spécifiquement applicable.

SOUS-SECTION 8 - Bâtiment accessoire

Aucun objectif ni critère d'évaluation relatif à l'architecture d'un bâtiment accessoire n'est spécifiquement applicable.

SOUS-SECTION 9 - Aménagement d'un terrain et l'interface avec le domaine public**Objectif 4**

Préserver la qualité des aménagements extérieurs.

1**2****3****Sans
objet****Commentaires****Critères**

| | | | | | |
|------------|--|--|--|--|--|
| 4.1 | La topographie naturelle du site est préservée et les travaux de déblai et de remblai sont minimisés. | | | | |
| 4.2 | Les aménagements paysagers sont de qualité et s'harmonisent avec ceux des terrains adjacents. | | | | |
| 4.3 | Les travaux d'aménagements de terrain permettent de conserver les aires boisées, les arbres matures ou d'intérêt ainsi que l'intégrité des systèmes racinaires des terrains adjacents. | | | | |

SOUS-SECTION 10 - Mobilité et stationnement

Aucun objectif ni critère d'évaluation relatif à la mobilité et au stationnement n'est spécifiquement applicable.

SOUS-SECTION 11 - Affichage

Aucun objectif ni critère d'évaluation relatif à l'affichage n'est spécifiquement applicable.

PROCHAINES ÉTAPES

Une fois la grille d'auto-évaluation complétée, veuillez joindre celle-ci à votre demande de permis / PIIA via le [portail web](#).

Enfin, notez qu'en plus de la présente grille, une analyse distincte sera effectuée par la personne responsable de votre demande PIIA dès les premières étapes de traitement. Celle-ci communiquera ensuite avec vous par courriel afin d'émettre les commentaires d'analyse.